



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 578-01-2022

Règlement modifiant le règlement numéro 578-2019, règlement sur le traitement des élus municipaux

Lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 578-01-2022, règlement modifiant le règlement numéro 578-2019, règlement sur le traitement des élus municipaux.

Ledit règlement 578-01-2022 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP